

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY  
GERARD**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demandes de subventions 2018 - Associations horticoles et de randonnées**

**La ville de Quimper soutient les associations horticoles et de randonnées et à ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes (imputation 6574-420-823).

- **Subvention de fonctionnement de 406 € à la société d'horticulture de Quimper :**  
La société d'horticulture de Quimper (122 adhérents dont 43 quimpérois) a pour objectif de rassembler tous les amateurs de jardinage, de les informer lors des séances de travaux pratiques respectant l'environnement et lors des manifestations organisées par la ville de Quimper. Elle gère également un verger au Vallon Saint-Laurent où sont organisées des séances de compostage et où sont installées des ruches (montant accordé en 2017 : 423 €).
- **Subvention de fonctionnement de 209 € à l'association « Les Mains vertes » :**  
L'association « Les Mains vertes » (25 adhérents) a pour objectif de promouvoir l'apprentissage du jardinage à tout amateur et d'initier à l'art floral. Elle participe aux manifestations organisées par la ville de Quimper (montant accordé en 2017 : 218 €).